

Communiqué du Groupe consultatif des communautés d'intérêts 2018

Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) a été mis sur pied en 2004 et a joué un rôle clé dans la conception, la mise en œuvre et l'évolution de l'initiative *Vers le développement minier durable (VDMD)*. Le GCCCI se compose de personnes nommées en fonction de la communauté d'intérêts qu'elles représentent, y compris l'industrie minière. Les communautés représentées par le GCCCI sont directement ou indirectement touchées par les activités minières. Les membres du GCCCI issus de l'industrie minière participent activement aux discussions, fournissent des renseignements liés aux entreprises et aident à mettre en relation les travaux du GCCCI avec ceux des membres de l'Association minière du Canada (AMC). Actuellement, le GCCCI comprend 18 membres qui sont issus de communautés autochtones, d'organismes de développement international, communautaire et économique, d'organisations non gouvernementales à vocation environnementale et sociale, du secteur des finances et des investissements, de syndicats ou de l'industrie ou qui possèdent une expertise propre à un enjeu.

🔗 Pour en savoir plus, visitez le www.mining.ca/fr/linitiative-vmmd/le-groupe-consultatif-des-communautés-dinterets.

Le présent communiqué regroupe les réflexions indépendantes des membres du GCCCI n'appartenant pas à l'industrie minière sur les enjeux prioritaires et les progrès réalisés depuis le communiqué précédent. Il traite de la réunion d'octobre 2017 à la mine Raglan de Glencore et de celle de mars 2018 à Toronto, ainsi que des activités du groupe intérimaire.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE

En 2017, un groupe de travail a été créé afin de clarifier le processus d'établissement du programme pour le GCCCI et de favoriser un processus décisionnel transparent quant aux raisons pour lesquelles le GCCCI accorde la priorité à certains enjeux plutôt qu'à d'autres. Ce groupe de travail a élaboré un sondage en ligne destiné aux membres de l'industrie minière et à ceux d'autres secteurs pour déterminer les priorités potentielles. Selon le recoupement des priorités, une matrice a été créée pour classer les enjeux en fonction de leur niveau d'importance. Les trois principaux enjeux ainsi déterminés étaient : la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones; la réconciliation; et les possibilités d'emploi pour les peuples autochtones. Des enjeux liés aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne les pertes et dommages et une transition juste, occupaient les quatrième et cinquième rangs parmi les 12 éléments les plus pressants cernés dans le sondage 2017.

DISCUSSIONS RELATIVES À L'EXAMEN APRÈS VÉRIFICATION

En octobre 2017, le GCCCI a tenu sa réunion d'examen après vérification à la mine Raglan de Glencore, au Nunavik, une région du Nord québécois. Dans le cadre de cette réunion, des examens après vérification ont été réalisés pour la mine Raglan (voir le point suivant) et la mine de diamants Diavik de Rio Tinto, qui est également située dans une région subarctique. Une grande partie des discussions a porté sur la planification de la fermeture, y compris les aspects sociaux et environnementaux, la gestion des résidus miniers et les répercussions potentielles des changements climatiques. Plusieurs points clés sont ressortis des discussions. Tout d'abord, bien que peu de changements aient été observés à ce jour dans le pergélisol, les deux sociétés minières ont admis que les changements climatiques pourraient affecter la stabilité future de ce sol. Elles ont toutes deux commencé à modéliser activement des scénarios climatiques potentiels et leurs conséquences sur la surveillance postfermeture dans le but commun de réduire au minimum la surveillance à long terme et la maintenance postfermeture. Rio Tinto a indiqué que, d'après ses scénarios modélisés, la région restera un désert arctique au climat aride. Glencore a mis l'accent sur ses efforts visant à réduire au minimum la contamination postfermeture des réserves d'eau locales par les résidus miniers et affirmé que la surveillance postfermeture se poursuivra pendant au moins dix ans. La société a également mentionné que toutes les mines à ciel ouvert seront remblayées et profilées selon le paysage naturel initial.

Tout en abordant les aspects sociaux de la fermeture, Rio Tinto a expliqué comment elle examinait la capacité des fournisseurs et entrepreneurs locaux à créer de nouvelles occasions d'affaires, notamment par des entretiens avec le Conseil canadien pour le commerce autochtone. La société a également fait remarquer que la mine Diavik a déposé le plus important cautionnement de remise en état de l'histoire minière canadienne lors de la première soumission de son plan de fermeture, qui comprend deux cautionnements répondant aux exigences réglementaires et un troisième défini par un organisme de surveillance établi par la mine. Le gouvernement remettra des portions des cautionnements de remise en état à Rio Tinto à mesure que la remise en état progressera et que la responsabilité diminuera.

L'issue de ce processus de délaissement fait actuellement l'objet de conversations avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les autorités de réglementation. La discussion générale, y compris l'occasion pour les membres du GCCI de poser à l'industrie minière des questions reflétant les intérêts communautaires qu'ils représentent, est un bon exemple de dialogue riche pouvant découler des réunions du GCCI. Les discussions portant sur la fermeture de mines et les changements climatiques ont fait ressortir l'importance de considérer les relations entre les sociétés minières et les communautés d'intérêts comme des processus continus qui s'échelonnent sur plusieurs années. Les réunions semestrielles du GCCI, dont celles tenues à l'automne sur le site d'au moins une des mines participant à l'examen après vérification, sont essentielles pour maximiser ces interactions positives.

VISITE DE LA COMMUNAUTÉ ET DU SITE À LA MINE RAGLAN

Dans le cadre de l'examen après vérification de la mine Raglan, le GCCI a visité le site de la mine et vu de première main l'éolienne et l'installation de stockage d'énergie de Glencore. Depuis sa mise en service en août 2014, l'installation de 3 mégawatts comprenant une éolienne de 120 mètres de hauteur a permis d'économiser 7,5 millions de litres de diesel et de réduire de 21 kilotonnes les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, en 2016, elle a remporté le *prix d'excellence VDMD* en environnement.

Le GCCI a également été très heureux de visiter la communauté autochtone locale. La communauté a bénéficié considérablement des revenus provenant des activités minières, comme en témoigne le nombre de nouvelles constructions. La réunion du GCCI a coïncidé avec un événement annuel au cours duquel Glencore a participé à diverses activités communautaires. Plusieurs membres du GCCI ont ainsi eu l'occasion d'assister à un atelier sur la traduction des termes et concepts liés aux activités de Glencore (comme les résidus miniers) en langue autochtone locale. L'atelier a mis en évidence l'importance de concevoir des stratégies de communication efficaces qui limitent les sources potentielles de confusion. Il a également montré la nécessité, pour les organisateurs de la société minière, de faire preuve de souplesse. En effet, les membres de la communauté autochtone ont parfois utilisé l'événement public comme tribune pour exprimer des préoccupations qui ne figuraient pas au programme.

De manière plus générale, la visite a permis aux intervenants de discuter de la qualité et de l'étendue de la participation et de l'engagement de la communauté auprès de Glencore. La tenue de cette discussion était particulièrement importante étant donné l'expérience vécue par la société minière lorsqu'elle a offert des prix pour encourager la participation de la communauté : les membres de celle-ci étaient plus intéressés par l'annonce du gagnant que par le sujet de discussion. Les membres du GCCI ont été en mesure de formuler plusieurs suggestions pour améliorer la qualité de la participation, notamment la visite de chaque ménage pour échanger directement avec les gens et une présence permanente au sein de la communauté pour bâtir la confiance. Une autre discussion a ensuite abordé la façon dont Glencore pourrait aider à accroître les possibilités d'emploi local et à favoriser le développement communautaire. Enfin, plusieurs membres du GCCI ont suggéré que les prochaines réunions prévoient un dialogue élargi avec les communautés d'intérêts locales afin de mieux comprendre leurs points de vue.

RENOUVELLEMENT ET DIVERSITÉ DU GCCI

Pendant la réunion tenue à l'automne 2017, le GCCI a signalé l'importance de l'équité entre les sexes. Ce sujet a été discuté en février 2018 lors de la réunion du groupe de travail sur le renouvellement du GCCI, qui a également porté sur le thème élargi de la diversité des membres du Groupe, particulièrement l'importance de la représentation des jeunes. Il a été convenu que l'équité entre les sexes serait prise en compte dans le processus de recrutement et de sélection des représentants des secteurs de l'environnement et du développement international pour l'année 2018.

GROUPE DE RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

À la suite du processus d'évaluation de l'importance mené par le GCCI, un groupe de représentants autochtones a été convoqué lors de la réunion de mars 2018 pour communiquer son point de vue sur la réconciliation avec les peuples autochtones et l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation, ainsi que leurs conséquences pour le secteur minier. Les personnes suivantes ont fait part de leur avis au GCCI : Daniel Benoit, membre métis du GCCI; Will David, représentant de l'Inuit Tapiriit Kanatami; Theresa Baikie, membre inuite du GCCI; David Walkem, chef de la bande indienne de Cook's Ferry et membre du GCCI. Plusieurs thèmes clés sont ressortis des présentations et des discussions plénières.

Les intervenants ont insisté sur l'importance de rejoindre une communauté autochtone là où elle se trouve, de s'aligner sur ses objectifs, de réfléchir aux partis pris et de mettre en œuvre des programmes qui favorisent la réconciliation. Ils ont aussi parlé de l'importance, pour le gouvernement, de veiller à ce que les peuples autochtones soient traités de manière juste et équitable, malgré le fait que l'État fasse souvent appel à l'industrie afin de remplir son obligation de consulter les peuples autochtones et d'entretenir des relations avec eux. Le manque d'éducation et de formation sur la sensibilisation culturelle pour les cadres et les employés de l'industrie minière a été soulevé, de même que la nécessité de respecter l'équilibre entre les sexes dans les relations entre les communautés autochtones et les sociétés minières. De toute évidence, l'industrie doit relever de nombreux défis en vue d'améliorer les relations avec les communautés autochtones. Toutes les parties intéressées font cependant preuve d'une détermination commune à favoriser la réconciliation.

PROGRÈS DES APPELS À L'ACTION EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En 2016, le GCCI a publié une déclaration consultative sur les changements climatiques dans laquelle il a mis au défi l'AMC et ses membres d'accroître leur engagement au sujet des enjeux liés aux changements climatiques. En octobre 2017, l'AMC a publié sa réponse officielle à cette déclaration, soulignant par le fait même les 13 mesures qu'elle s'engageait à prendre. Lors de la réunion de mars 2018, Brendan Marshall, vice-président des Affaires économiques et du Nord de l'AMC, a fait le point sur ces engagements et annoncé la bonne nouvelle selon laquelle Ressources naturelles Canada a accepté la proposition de recherche sur l'adaptation aux changements climatiques. Il a également mentionné que l'industrie devait composer avec une forte demande de mobilisation par rapport aux changements climatiques et indiqué que l'AMC se concentrera sur l'adoption d'une mesure à la fois. Après l'introduction d'une mesure, l'AMC pourrait réévaluer les ressources disponibles et la nécessité de faire progresser d'autres engagements. Le GCCI a précisé que la demande de mobilisation ne fera que s'accroître et qu'une modification ou augmentation des ressources sera peut-être nécessaire pour y répondre. Brendan et trois membres du GCCI (Joy Kennedy, Nathan Lemphers et Mark Wiseman) ont également pu faire part de leur expérience relativement à la déclaration consultative sur les changements climatiques en mars 2018 lors du congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, qui a contribué à sensibiliser davantage les gens à la valeur de la participation des communautés d'intérêts. Le GCCI est impatient de recevoir des mises à jour régulières sur la concrétisation des engagements de l'AMC en matière de changements climatiques.

MISE À JOUR SUR LE PROTOCOLE DE RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

Lors de la réunion de mars 2018, l'AMC a sollicité des commentaires sur le champ d'application proposé d'une nouvelle version du *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités*. Beaucoup de choses se sont passées depuis l'élaboration initiale de ce protocole : l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; l'établissement du principe juridique du consentement préalable, libre et informé; la publication des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada; ainsi que la multiplication des décisions de justice et des attentes du public concernant les relations avec les communautés autochtones. Les membres du GCCI ont formulé des commentaires généraux sur le protocole, de même que des commentaires précis sur les quatre indicateurs existants. Le GCCI a hâte de fournir une rétroaction supplémentaire sur la prochaine version du protocole.

ÉLABORATION D'UN PROTOCOLE DE GESTION DES EAUX

Un nouveau protocole de gestion des eaux est en cours d'élaboration. Lors de la réunion de mars 2018, l'AMC a présenté l'ébauche du protocole au GCCI pour examen et rétroaction. Voici certains conseils reçus à ce sujet : intégration de renvois explicites aux changements climatiques et à la gestion adaptative, prise en compte des objectifs absolus et d'intensité, amélioration des critères du niveau AAA, collaboration avec les communautés autochtones sur les enjeux liés aux bassins versants et précision des critères du niveau C. Dans l'ensemble, ce protocole sera un ajout très positif à l'*initiative VDMD* et répondra aux préoccupations de nombreuses parties intéressées.

RÉFLEXIONS DES MEMBRES SORTANTS DU GCCI

Nathan Lemphers, représentant du secteur environnemental, quitte le GCCI après avoir rempli deux mandats. Il transmet les commentaires suivants :

« Mes mandats au sein du GCCI ont été une expérience gratifiante. Au cours des six dernières années, j'ai constaté une évolution du GCCI relativement aux conseils qu'il prodigue à l'AMC. Ceux-ci sont dorénavant moins axés sur les détails de l'examen après vérification, et plus orientés sur la sensibilisation de l'AMC et la pression par rapport aux enjeux importants pour les communautés d'intérêts. L'AMC a également évolué. Elle a investi dans la formation des intervenants au moyen de visites de mines et de communautés et fait preuve de réceptivité en tenant compte des diverses voix critiques issues des communautés locales. Je suis particulièrement fier des engagements pris par l'AMC pour accroître le champ d'application de ses travaux liés aux changements climatiques. Je me réjouis à l'idée de voir comment les différents engagements aident à renforcer l'initiative VDMD et la durabilité globale des activités minières au Canada. Je remercie beaucoup Stratos pour son excellente animation. »

Phil Oxhorn, membre de la communauté de développement international, terminera également son deuxième mandat au sein du GCCI. Ses réflexions font écho à de nombreux thèmes cités par Nathan :

« J'ai aimé faire partie du GCCI au cours des six dernières années. Il s'agissait d'une occasion inestimable de dialoguer non seulement avec l'industrie minière, mais aussi avec les autres membres qui représentent une riche diversité d'expériences liées au secteur minier. Le GCCI fournit à l'AMC une ressource unique pour s'attaquer aux divers enjeux relatifs à l'initiative VDMD, et l'AMC devrait être fière d'avoir créé une source importante de renseignements précieux. J'ai été particulièrement heureux de contribuer à l'évolution du GCCI, qui a commencé à délaissé les aspects techniques de l'examen après vérification au profit de discussions élargies sur les sujets de préoccupation des membres. Enfin, j'aimerais également remercier Stratos, dont l'animation a rendu cette évolution possible, et l'équipe de l'AMC, qui m'a donné la chance de vivre cette expérience enrichissante. »